Annexe 2
Critères de sélection du type d'opération 16.1.1 « Partenariat européen d'innovation "agriculture et foresterie productives et durables" Phase 1 : émergence des groupes opérationnels »

Critères et indicateurs	Points	Note
Adéquation aux priorités régionales		
Pertinence des thématiques retenues *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**5**	
- Adaptation au changement climatique des productions agricoles et forestières	5	
- Développement de la valeur ajoutée des productions agricoles et forestières	5	
- Agriculture et sylviculture numérique	5	
- Protéines végétales et autonomie alimentaire des élevages	5	
Total pour le bloc thématique	**5**	
Innovation et transférabilité		
Caractère innovant du projet pour le territoire régional *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**10**	
- Le projet améliore, renforce, étend, ou apporte de la valeur ajoutée à une action existant en Bourgogne-Franche-Comté	3	
- Le projet est nouveau en Bourgogne-Franche-Comté(pas de références disponibles en région) mais déjà expérimenté et validé ailleurs sur le territoire national (des références ont été produites ailleurs sur le territoire national)	6	
- Le projet est totalement nouveau ou en cours d'expérimentation sur le territoire national (il n'existe pas encore de références)	10	
Caractérisation du degré d'innovation	**5**	
- Degré d'innovation du projet [1] : *(à dire d'experts, note de 1 : peu innovant à 5 : très innovant)*		
Caractère ascendant *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**9**	
- Les bénéficiaires finaux sont consultés lors des étapes-clés du projet, notamment les étapes de diagnostic et de définition des objectifs du projet	5	
- Les bénéficiaires finaux participent pleinement à la définition des orientations stratégiques et au pilotage du projet	9	
Caractère démonstratif, transférable	**3**	
- Le projet présente un caractère transférable, il peut inspirer d'autres porteurs de projet (le projet n'est pas spécifique d'un porteur ou d'un territoire) *(oui/non)*	3	
Total pour le bloc thématique	**27**	
Qualité technique et scientifique		
Justification du projet	**8**	
- L'état des lieux /l'état de l'art est pertinent et démontre l'intérêt de la problématique et ses enjeux au regard des priorités régionales *(à dire d'experts /non : 0/insuffisant : 3/ bien : 5)*	0/3/5	
- Qualité de la présentation et du montage du dossier (insuffisant : 0 / bien : 3)	0/3	
Crédibilité et bien-fondé de l'approche	**8**	
- Le projet est-il pertinent pour répondre à la question posée ? *(à dire d'experts, avis favorable : 8/avis réservé : 4/avis défavorable : -4)*	8	
Connaissance et prise en compte des acteurs *(les indicateurs sont cumulables)*	**3**	
- Le projet démontre sa connaissance des acteurs et des actions entreprises sur le territoire et se place en complémentarité *(oui/non)*	3	
Qualité du partenariat	**8**	
- Le partenariat est efficace pour mener à bien le projet *(à dire d'experts, oui/non)*	5	
- Le projet rassemble des partenaires qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble	3	
Total pour le bloc thématique	**27**	

Annexe 2
Critères de sélection du type d'opération 16.1.1 « Partenariat européen d'innovation "agriculture et foresterie productives et durables" Phase 1 : émergence des groupes opérationnels »

Impact		
Effet(s) du projet sur la ou les filière(s) et/ou le territoire *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**9**	
- Pas d'effet identifié sur une filière ou un territoire	0	
- Un (des) effet(s) attendus sur une filière et/ou un territoire	5	
- Un (des) effet(s) attendus sur plusieurs filières et/ou une portée régionale ou suprarégionale	9	
Le projet aura un (des) effet(s) sur la triple performance (critère économique, social, environnemental) des exploitations et des domaines forestiers *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**9**	
- Le projet n'améliore pas significativement la triple performance	0	
- Le projet améliore significativement un ou deux critères de la triple performance	5	
- Le projet améliore significativement les trois critères de la triple performance	9	
Total pour le bloc thématique	**18**	
Faisabilité technique et économique		
Cohérence du projet *(les indicateurs sont cumulables)*	**13**	
- La présentation du plan d'action et des objectifs du projet sont clairs et quantifiés *(à dire d'experts /non : 0/insuffisant : 2/ bien : 5)*	0/2/5	
- Le projet présente un plan d'action en cohérence avec les objectifs fixés *(à dire d'experts, oui/non)*	5	
- Le calendrier d'action est en cohérence avec le plan d'action proposé *(à dire d'experts, oui/non)*	3	
Efficience du projet : rapport entre les moyens et les objectifs *(les indicateurs sont cumulables)*	**10**	
- Le budget est fiable et en cohérence avec le plan d'action proposé *(à dire d'experts, oui/non)*	5	
- Les ressources humaines, techniques et financières allouées à la gestion et l'animation du projet sont suffisantes *(à dire d'experts, oui/non)*	3	
- Le projet présente un bon rendement objectifs/moyens *(à dire d'experts, oui/non)*	2	
Total pour le bloc thématique	**23**	
Total des points	**100**	
Note globale minimale requise pour accéder au soutien	**35**	

[1]*L'innovation peut se situer au niveau technique du projet, se retrouver dans les aspects sociaux ou sociétaux ou résider dans l'aspect organisationnel du projet.*

- ✓ 1 projet peu innovant (innovation d'adaptation d'une solution déjà connue)
- ✓ 5 projet très innovant (innovation de rupture, changement complet de système)

Le document suivant peut être utilisé comme référence :
http://www.synersud.com/uploads/media/Guide_NOOV_LR_2014.pdf